



GUIDE DU PRÊT DE MATÉRIEL AUX ORGANISMES

VILLE DE CHAMBLY

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Pour procéder à une réservation, veuillez remplir le [formulaire en ligne](#) au moins 30 jours avant la date souhaitée et attendre un retour de notre part.

TARIFICATION

TYPE D'ORGANISATION	TARIF DU PRÊT DE MATÉRIEL ET DE LA LIVRAISON
Organismes reconnus	Gratuit
Écoles	Selon l'entente en vigueur avec le Centre de services scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside

ÉQUIPEMENT DISPONIBLE

ITEM	QUANTITÉ MAXIMALE*	PHOTO
Table pliante	40	
Table de pique-nique pliante	10	
Chaise pliante de plastique	160	
Ensemble de rallonges électriques	1	 ou 

Guide du prêt de matériel aux organismes

ITEM	QUANTITÉ MAXIMALE*	PHOTO
Barrière de foule	14	
Tente 10 pieds par 10 pieds	4	 <i>La couleur de la toile peut varier.</i> ⚠ En fonction du sol sur lequel sera posée la tente, les ancrages appropriés seront fournis et il est exigé de les utiliser adéquatement.
Bac à ordures	4	
Bac de recyclage	4	
Bac de compost	4	
Cône verts		
Ensemble de sonorisation	1	<i>Modèle selon disponibilité</i>
Glacière isotherme à bec verseur	1	

Guide du prêt de matériel aux organismes

ITEM	QUANTITÉ MAXIMALE*	PHOTO
Table pliante extérieure	6	
Chaise pliante extérieure	12	
Support à vélo	4	 <i>Le modèle peut varier.</i>

*Les quantités maximales sont conditionnelles à la disponibilité du matériel.

CONDITIONS DU PRÊT DE MATÉRIEL

- Le prêt de matériel doit avoir lieu sur le territoire de Chambly
- Il est interdit de déplacer vous-mêmes le matériel du lieu où il a été livré.
- Le montage et le démontage du matériel sont de la responsabilité de l'organisme sauf décision contraire.
- Si vous prenez la décision d'annuler l'événement en avance ou si vous quittez les lieux de l'événement de manière précipitée en raison de la météo ou autre, il est de votre responsabilité de **contacter immédiatement** votre répondante municipale durant les heures d'ouverture du Service loisirs et culture ou la garde loisirs au 450 658-0405 #3 durant les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.
- L'organisme ne doit en aucun temps laisser le matériel sans surveillance.
- En cas de bris du matériel, l'organisme pourra être facturé.

Guide du prêt de matériel aux organismes

- Les organismes reconnus ont droit jusqu'à 4 demandes de prêts annuellement. *La Ville de Chambly pourra conclure des ententes distinctes pour l'ensemble des catégories d'organisme sur son territoire.*